

# **PROCES VERBAL**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018.**

L'an deux mil dix-huit, le cinq Avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pompain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Christiane Bailly, Maire.

Date de convocation le 27 Mars 2018. La séance est ouverte à 20 heures 40.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Ousmane SISSOKO.

**Présents :** Monsieur Ousmane Sissoko, Madame Karine Guillot, Monsieur Jean-Marie Vivier, Monsieur Dominique Gourdien, Monsieur Guy Letang, Monsieur Régis Veillat, Madame Mireille Bichon, Monsieur Jean-Marie Vivier, Madame Monique Jodeau, Madame Sandrine Pommier, Monsieur Frédéric Leau.

Excusée : Madame Stéphanie Grimault,  
Non excusé : Monsieur Patrick Sauvaget

**Pouvoir :** Madame Stéphanie Grimault a donné pouvoir à Monsieur Frédéric Leau.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :  
Délibération portant sur le devis de l'agrandissement de la cour de l'école.  
Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

### **Ordre du jour**

- 1- Approbation du procès-verbal du 14 Mars 2018
- 2- Vote des taxes directes locales (habitation, foncière bâti et foncière non bâti).
- 3- Délibération portant sur l'ouverture d'un poste d'agent territorial d'animation.
- 4- Point toiture du groupe scolaire.
- 5- Délibération portant sur les devis de mise en conformité électrique des bâtiments communaux.
- 6- Délibération portant sur les devis pour la rénovation du locatif 6 rue de la Croix Guérin.
- 7- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet pouvant servir de base de demande de subventions pour l'étude de diagnostic des travaux de l'église.
- 8- Délibération portant sur l'autorisation de signature de Madame le Maire pour les documents d'urbanisme.
- 9- Tarif service de tables (plats, saucières, etc...).
- 10- Demande de droit de préemption sur les parcelles AD 195 et AD 304.
- 11- Point définitif concernant l'utilisation des infrastructures du stade.
- 12- Modification de panneaux de signalisation.
- 13- Délibération portant sur le devis pour l'agrandissement de la cour de l'école.
- 14- Questions diverses.

#### **1- Approbation du procès-verbal du 14 Mars 2018.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le procès-verbal du 14 Mars 2018.

#### **2- Vote des taxes directes locales (habitation, foncière bâti et foncière non bâti).**

Madame le Maire rapporte et commente le travail de la Commission des Finances. La réflexion menée conduit à ne pas augmenter la taxe d'habitation au regard du flou existant sur l'exonération de cette taxe, tant sur les modalités de son application que sur les compensations versées aux collectivités.

Madame le Maire rappelle le principe de la méthode de calcul dans la perspective d'une augmentation des taux. Elle explique que l'augmentation est calculée à partir du produit attendu, que le pourcentage retenu pour le calcul n'est pas celui qui s'additionnera aux taux en vigueur.

Madame le Maire propose d'augmenter le produit attendu de la taxe foncière bâti de 2 %, et effectue la démonstration comme suit, et selon l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 transmis par le Ministère de l'action et des comptes publics :

Taxe Foncière Bâti : produit attendu 64922 € (A)

Augmentation de 2 % soit la somme de 1298 €

Total : 66220 € (B)

Calcul ratio :  $66220 / 64922 = 1,02$

Taux 2017 : 11,44 % x 1,02 = 11,67

Nouveau Taux : 11,67 %

Soit 0,23 % d'augmentation (11,67% – 11,44%)

Madame le Maire s'assure que les membres du Conseil Municipal se sont bien appropriés cette règle de calcul avant de poursuivre le débat.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter la taxe d'habitation, ni la taxe foncière non bâti et d'augmenter le produit attendu de la taxe foncière bâti de 2%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des taux suivants pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 13,04 % (12 voix pour).
- Taxe foncière bâti : 11,67 % (9 voix pour et 3 voix à 0 %).
- Taxe foncière non bâti : 56,13 % (12 voix pour).

### **3- Délibération portant sur l'ouverture d'un poste d'agent territorial d'animation.**

Madame le Maire propose l'ouverture d'un poste d'agent territorial d'animation à plein temps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

La création d'un poste d'agent territorial d'animation à plein temps soit 35 h par semaine.

### **4- Point toiture du groupe scolaire.**

Madame le Maire a rencontré le responsable de l'entreprise des Couvertures Lopez, et le conseil technique du Cabinet d'architecture Fardin concernant le litige relatif au problème d'infiltrations suite à l'absence de film pare-pluie sous la toiture du groupe scolaire.

Une convention transactionnelle a été établie. L'entreprise des Couvertures Lopez s'engage à intervenir, à ses frais, pour la fourniture et la pose d'un film pare-pluie sous la toiture du groupe scolaire, à changer les dalles de plafonds abimées par les infiltrations.

L'entreprise interviendra courant Juillet 2018.

## **5- Délibération portant sur les devis de mise en conformité électrique des bâtiments communaux.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis de la SARL Damien Picauville, domiciliée à Saint-Pompain (79160) concernant la mise en conformité électrique de la mairie, des ateliers municipaux et du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte :

- Pour la mairie, le devis d'un montant de 2 225,00 €H.T. (deux mille deux cent vingt-cinq euros hors taxes).
- Pour les ateliers municipaux, le devis d'un montant de 2 011,00 € H.T. (deux mille onze euros hors taxes).
- Pour le restaurant scolaire, le devis de 1 251,00 €H.T. (mille deux cent cinquante et un euros hors taxes).
- De mandater Madame le Maire pour signer les devis et tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

## **6- Délibération portant sur les devis pour la rénovation du locatif 6 rue de la Croix Guérin.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant la rénovation du locatif 6 rue de la Croix Guérin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte :

- Le devis de l'entreprise ASD Ouest, domiciliée à Nieul sur l'Autize (85240), pour un montant de 964,50 € H.T. (neuf cent soixante-quatre euros et cinquante centimes hors taxes).
- Le devis de l'entreprise Point P, domiciliée à Coulonges sur l'Autize, pour la somme de 5 851,69 € H.T. (cinq mille huit cent cinquante et un euros et soixante-neuf centimes hors taxes).
- Le devis de la SARL Damien Picauville, domiciliée à Saint-Pompain, pour un montant de 5 949,00 € H.T. (cinq mille neuf cent quarante-neuf euros hors taxes).
- De mandater Madame le Maire pour signer les devis et tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

## **7- Délibération portant sur l'adoption d'un avant-projet pouvant servir de base de demande de subventions pour l'étude de diagnostic des travaux de l'église.**

Madame le Maire de Saint-Pompain (Deux-Sèvres) donne lecture au Conseil Municipal de la lettre en date du 19 Mars 2018 de la conservation régionale des monuments historiques de la direction régionale des affaires culturelles – site de Poitiers.

Ce courrier propose une opération concernant l'étude de diagnostic pour l'intérieurs de l'église de Saint-Pompain, tranche 1/1, commune de Saint-Pompain (Deux-Sèvres) sur le budget 2018 du ministère de la culture.

Cette opération est évaluée à 4 200,00 € H.T. (montant subventionnable de l'opération) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 40%, soit 1 680,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le programme de l'opération pour un montant de 4 200,00 € H.T. (soit 5 040,00 € TTC),
- sollicite l'aide financière de l'Etat soit 1 680,00 €,

- s'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 5 040,00 € TTC sur le budget 2018 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

- indique que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Etat (Ministère de la culture)	1 680,00 €
Conseil Départemental	1 680,00 €
Autofinancement	840,00 €

Montant de l'opération (subventionnable) : 4 200,00 € H.T.

- que le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant : Septembre 2018 pour une durée d'un mois,

- atteste que la commune récupère la TVA,

- indique que son n° SIRET est le suivant : 217 902 907 00013,

- précise que la commune a la libre disposition du terrain et immeuble concerné,

- indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier ne soit déclaré complet,

- autorise Madame le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

#### **8- Délibération portant sur l'autorisation de signature de Madame le Maire pour les documents d'urbanisme.**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer tout document relatif à l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à l'urbanisme.

#### **9- Tarif service de tables (plats, saucières, etc ...).**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'achat de service de tables pour la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'appliquer à partir du 6 Avril 2018 le tarif de 25 € pour la location du service de tables.

#### **10-Demande de droit de préemption sur les parcelles AD 195 et AD 304.**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le droit de préemption concernant les parcelles :

- AD 195.
- AD 304.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas préempter.

#### **11-Point définitif concernant l'utilisation des infrastructures du stade.**

Ce point est ajourné.

Madame le Maire rencontrera, les signataires de la demande en présence des adjoints le lundi 9 Avril à la Mairie.

## **12- Modification de panneaux de signalisation.**

Madame le Maire rappelle le rapport établi par Monsieur Jean, chef de bureau pôle exploitation agence de Gâtine, concernant la signalisation sur la commune de Saint-Pompain.

Madame le Maire prévoit :

- de retirer le stop du carrefour rue des Guinées avec la rue de la Croix Guérin
- de retirer le stop et les panneaux parking du stade situés au carrefour de la rue du champ Grolleau avec la rue de la Croix Guérin,
- mettre un stop sur la rue des Couronnes sur le carrefour rue des Guinées avec la rue des Couronnes.

## **13- Délibération portant sur le devis de l'extension de la cour de l'école**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise COLAS, domiciliée à Chauray (79182), concernant l'extension de la cour du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte :

- Le devis de l'entreprise Colas pour la somme de 13 856,90 € H.T. (treize mille huit cent cinquante-six euros et quatre-vingt-dix centimes hors taxes).
- De mandater Madame le Maire pour signer le devis et tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

## **14 Questions diverses.**

**Voirie :** Madame le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil le devis concernant le rampant de la rue Alexandre Rousseau.

**Extension préau :** Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'estimation des travaux pour agrandir le préau du groupe scolaire : 39 444 € TTC + 1 152 € TTC de contrôle technique. Elle propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain conseil pour demander les subventions et réaliser les travaux en 2019.

**Assainissement :** réunion le jeudi 7 Juin sur l'assainissement collectif et non collectif avec Monsieur Philippe Albert, Président du Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine et le technicien en charge de notre secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Christiane BAILLY	Dominique GOURDIEN	Ousmane SISSOKO
Karine GUILLOT	Guy LETANG	Stéphanie GRIMAUULT
		-----absente-----
Régis VEILLAT	Patrick SAUVAGET	Mireille BICHON
	-----absent-----	
Jean-Marie VIVIER	Monique JODEAU	Sandrine POMMIER
Frédéric LEAU		